

ASCM

Société à responsabilité limitée (associé unique) au capital de 2 000 Euros

MONTESCOT 82200 MOISSAC

750 147 746 R.C.S. MONTAUBAN

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 mars 2025

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

PROPOSITION

La société a réalisé une perte d'un montant de **37 483,51 euros** sur l'exercice clos le 31 mars 2024.

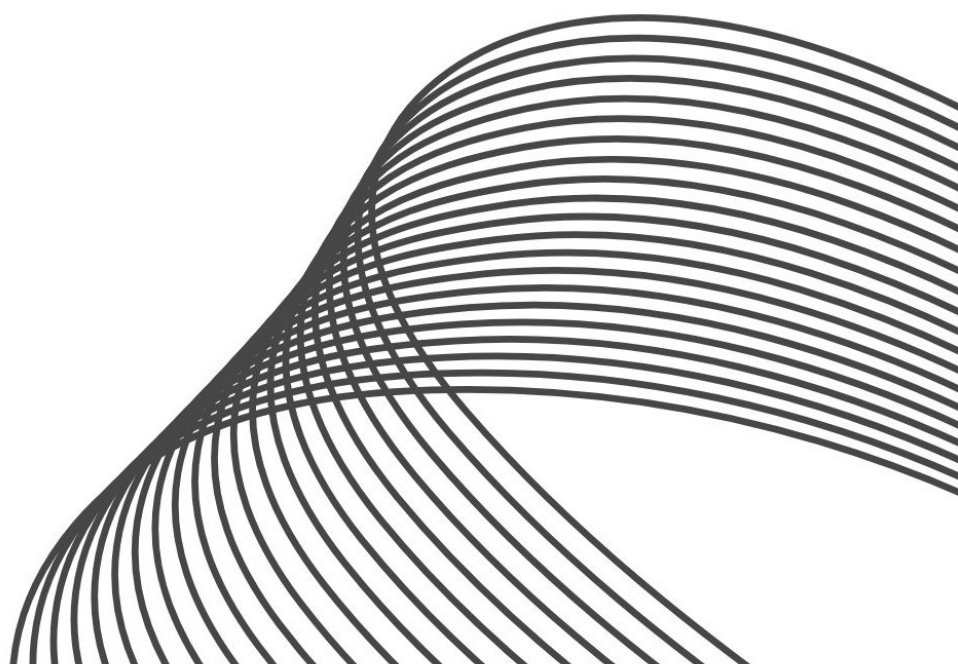
Il est proposé d'affecter ce résultat au compte « report à nouveau ».

Le Gérant

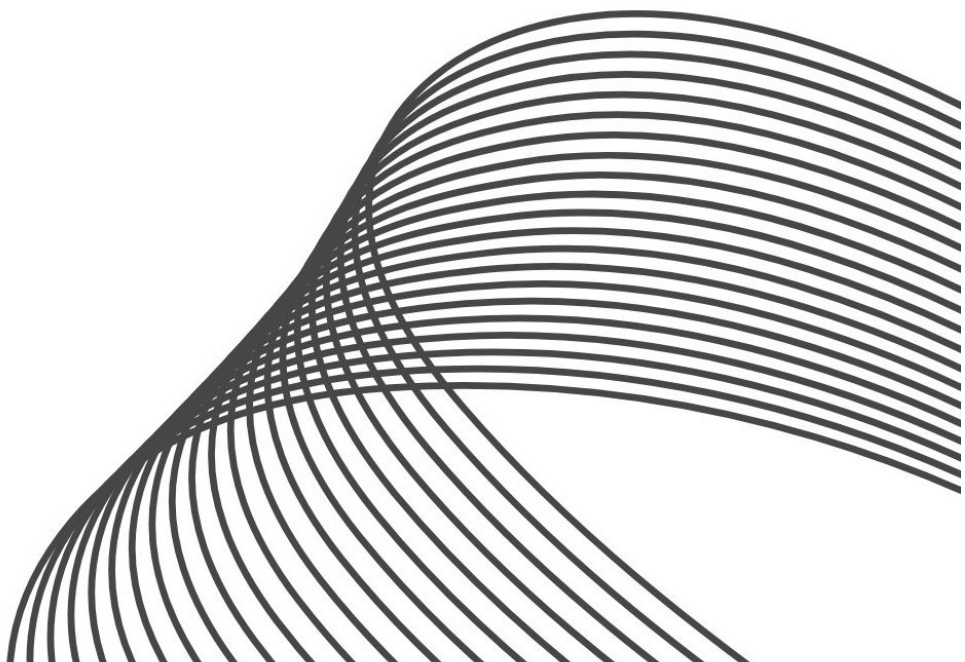


ALBRESPY Sébastien

Etats financiers



Bilan



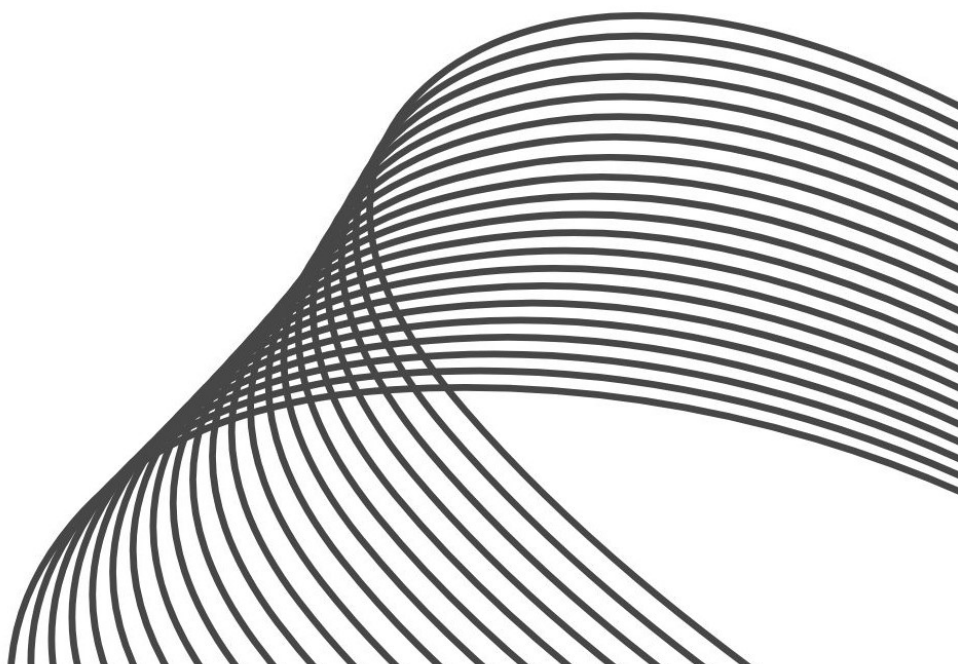
BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/03/2024
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.			
Immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., mat. et out. industriels	2 927,59	2 927,59	
Autres immobilisations corporelles	10 450,67	10 450,67	
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corp.			
Immobilisations corporelles	13 378,26	13 378,26	
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Immobilisations financières (2)			
Actif immobilisé	13 378,26	13 378,26	
Matières premières, autres approvisionnement			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	9 527,66		9 527,66
Capital souscrit et appelé, non versé			
Créances (3)	9 527,66		9 527,66
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	2 818,75		2 818,75
Divers	2 818,75		2 818,75
Actif circulant	12 346,41		12 346,41
Charges constatées d'avance			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Comptes de régularisation			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
Total Actif	25 724,67	13 378,26	12 346,41
Fonds commercial (1) Dont droit au bail			
Immos financières (2) Dont à moins d'un an (brut)			

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/03/2024
Créances (3) Dont à moins d'un an (brut)			



BILAN-PASSIF	Net au 31/03/2024
Capital social ou individuel	2 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecarts de réévaluation	
Réserve légale	200,00
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	20 090,88
Report à nouveau	-624,41
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-37 483,51
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Capitaux propres	-15 817,04
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
Autres fonds propres	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Provisions pour risques et charges	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 619,06
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 272,38
Dettes fiscales et sociales	4 538,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	733,46
Dettes	28 163,45
Produits constatés d'avance (1)	
Ecarts de conversion - Passif	
Total Passif	12 346,41
PCA (1) Dont à plus d'un an	
PCA (1) Dont à moins d'un an	
Dettes Ets. crédit (2) Dont concours bancaires	
Dettes diverses (3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat



Compte de résultat	du 01/04/2023 au 31/03/2024
Vente de marchandises	
Production vendue de biens	
Production vendue de services	63 819,75
Production vendue	63 819,75
Chiffre d'affaires net	63 819,75
Production stockée	-15 264,00
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	3 500,02
Reprises sur dépréciations et amortissements	
Transferts de charges	
Autres produits	
Total des produits d'exploitation (1)	52 055,77
Achat de marchandises	
Variation de stock (marchandises)	
Achats de mat. prem. et autres approv.	
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)	
Autres achats et charges externes	-53 888,13
Impôts, taxes et versements assimilés	-629,00
Salaires et traitements	-26 782,72
Charges sociales	-8 239,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations	
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	
Dotations aux provisions pour risques et charges	
Dotations d'exploitation	
Autres charges	
Total des charges d'exploitation (2)	-89 539,28
Résultat d'exploitation	-37 483,51
Bénéfice attribué ou perte transférée	
Perte supportée ou bénéfice transférée	
Opérations en commun	
Produits de participations (3)	
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob. (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	
Différences positives de change	
Prod. nets sur cess. de VMP	
Produits financiers	
Dotations financières aux amort. et dép.	
Intérêts et charges assimilées (4)	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de VMP	
Charges financières	
Résultat financier	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-37 483,51

Compte de résultat	du 01/04/2023 au 31/03/2024
Produits exceptionnels sur opération de gestion	
Produits exceptionnels sur opération en capital	
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	
Charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés	
Impôts sur les sociétés	
BENEFICE OU PERTE	-37 483,51
<i>Produits d'exploitation (1) Dont des exercices antérieurs</i>	
<i>Charges d'exploitation (2) Dont des exercices antérieurs</i>	
<i>Produits financiers (3) Dont des entités liées</i>	
<i>Charges financières (4) Dont intérêts des entités liées</i>	

ASCM

Société à responsabilité limitée (associé unique) au capital de 2 000 Euros

MONTESCOT 82200 MOISSAC

750 147 746 R.C.S. MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31/03/2025

Le Gérant, associé unique et propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital de la société ASCM,

1. a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité d'associé unique et Gérant de la société, Monsieur ALBRESPY Sébastien a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/03/2024.

2. a pris les décisions suivantes :

2.1 Au titre de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2024
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

La société a réalisé une perte d'un montant de **37 483,51 euros** sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'associé unique, après avoir approuvé les comptes et les états financiers, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/03/2024, au compte « report à nouveau débiteur».

Après cette affectation, le solde du compte de report à nouveau débiteur, sera de **38 107,92 euros**.

De ce fait, les capitaux propres sont devenus négatifs et donc inférieurs à la moitié du capital social. Ils s'élèvent à – **15 817,04 euros**, détaillés comme suit (en euros):

- Capital social :	2 000,00
- Réserve légale	200,00
- Autres réserves	20 090,88
- Report à nouveau débiteur:	(38 107,92)

Il conviendra de réunir une AGE dans les 4 mois suivant l'approbation des comptes afin de décider ou non la continuité de la société.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

2.2 Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire

- Présentation de la situation financière de la société
- Adoption des décisions

Le Gérant a présenté la situation financière de la société qui se caractérise par une perte de **37 483,51 euros** au 31/03/2024. Cette perte s'est traduite par des capitaux propres négatifs d'un montant de **15 817,04 euros**, inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique adopte les décisions ci-après :

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate que les états financiers au 31 décembre 2024 font apparaître que les capitaux propres de la société sont négatifs à hauteur **15 817,04 euros** et décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société malgré cette situation.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir décidé de la continuité de l'activité de la société, décide de tout mettre en œuvre pour procéder à la récapitalisation de la société dans le respect des dispositions en vigueur.

L'associé unique



ALBRESPY Sébastien